



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 28/13  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 23	Votants : 29	Procurations : 06

Certifié exécutoire  
 Reçu en Préfecture le : 12 AVR. 2013  
 Affiché le : 12 AVR. 2013

L'An deux mille treize, le neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 02 avril 2013

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, AUDIGUIER, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, MOUNIC, GESTA.

**PROCURATIONS**

Mme DURAND	à	Mme MAUREL
M. PLATEAU	à	M. CANEZIN
M. BERNES	à	Mme LIAN
Mme PETIT	à	M. RIGAUD
M. FERTE	à	Mme MOUNIC
M. LOUGE	à	M. GESTA

**Secrétaire** : M. ZAMBONI a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : INTERCOMMUNALITÉ - SIVU - Convention de coopération Travaux d'entretien de la rivière de l'Aussonnelle**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des travaux d'enlèvement d'embâcles doivent être exécutés en urgence sur l'Aussonnelle suites aux fortes précipitations.

Il convient de signer une convention entre la commune et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) afin de réaliser ces travaux par le biais du SIGV de la Save (Syndicat Intercommunal de Gestion et de Valorisation de la Save Gerçoise) pour un montant de 500,00 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- D'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*



Aussonne, le 10 avril 2013  
 Le Maire,  
 Lysiane MAUREL